



Fiche formation

"Certificat de formation de base à la sécurité"

Intitulé de la Formation : « **CFBS** » - (Certificat de formation de base à la sécurité)

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Effectif total du groupe : **8 à 14 apprenants**

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Finalité (s)

Sauver des vies humaines et réduire les risques

Objectif (s)

Permettre aux personnels embarqués de disposer d'une formation afin de maintenir de bonnes conditions de sécurité, de pouvoir réagir efficacement en cas d'accident, d'avarie, de sinistre, d'abandon de navire.

Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines,

Le stagiaire sera capable, au sortir de la formation :

- De prendre les mesures nécessaires en cas d'abandon du navire, d'utiliser et de mettre en pratique les différentes techniques individuelles de survie en mer lui permettant de faire face à ce type de situation (**TIS**)
- De réduire au minimum le risque incendie à bord, de faire face à tous types de situations d'urgence incendie et de lutter plus efficacement contre un incendie à bord (**FBLI**),
- de mettre en application les procédures d'urgence, de prendre les précautions nécessaires en matière de prévention de la pollution du milieu marin, d'observer des pratiques de travail plus sûres, de contribuer à une communication plus efficace et au maintien de bonnes relations à bord, de prendre les mesures qui s'imposent en cas de fatigue et ce, par une meilleure compréhension des dangers et risques, une meilleure connaissance des procédures, de la réglementation, des droits et obligations de chacun ... (**SPRS**).
- De donner les premiers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord, d'activer et de participer à une consultation télé médicale de niveau 1 avec le CCMM de Toulouse, de procéder à une aide médicale en mer, d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord (**EMI**),

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 45 heures** (*TEST – QCM et évaluations comprises*)
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : Titre homologué par le Ministère des Transports

Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

Titre(s) visé(s)

Quatre attestations de formation menant à la revalidation du certificat de formation de base à la sécurité (R CFBS) :

UV : Attestation aux « techniques individuelles de survie » TIS).

UV : Attestation à la « formation de base à la lutte contre l'incendie » (FBLI).

UV : Attestation à la « Sécurité des personnes et responsabilités sociales » (SPRS).

UV : Attestation à la « Enseignement du médicale de niveau 1 » (EM I).

Ce certificat est soumis **à revalidation quinquennale** à l'exception du module SPRS

Texte(s) de référence

- Arrêté du 26 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la délivrance du certificat de formation de base à la sécurité.
- Arrêté du 29 juin 2011, modifié par arrêté modificatif du 18 avril 2016, relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

Site : <https://www.ucem-nantes.fr/>

Prérequis

- Les candidat(e)s doivent déjà titulaires d'un PSC1 (de – 2 ans) formation à la seule condition de présenter l'attestation originale correspondant.
- Aptitude médicale délivrée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Toute personne embarquée sur un navire, soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat de formation de base à la sécurité et dont la revalidation est requise

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Avoir suivi, participé aux 4 modules de formation (sauf exception*).
- Avoir atteint les normes de compétences minimales requises décrites aux tableaux A-VI/1.1-1.2-1.4 et 4.1.
- Dans chaque module concerné, une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Programme modalité de formation et modalité d'évaluation de la formation

Programme de formation

| | |
|---|------------|
| UV : Attestation aux « techniques individuelles de survie » TIS) | 15h |
| UV : Attestation à la « formation de base à la lutte contre l'incendie » (FBLI) | 18h |
| UV : Attestation à la « Sécurité des personnes et responsabilités sociales » (SPRS) | 8h |
| UV : Attestation à la « Enseignement du médicale de niveau 1 » (EM I). | 4h |

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Total de la formation CFBS | 45 h |
|-----------------------------------|-------------|

Validation de la formation

Evaluation et tests écrit et pratique viennent valider les acquis. L'apprenant doit obtenir une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Moyens pédagogiques et équipements

Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules

Salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie (FBLI) et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie (TIS).

Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Indicateur de performance

| | 2019 | 2020 | 2021 | Jusqu'à mai 2022 |
|------------------|------|------|------|------------------|
| Taux de réussite | 100% | 100% | 100% | 100% * |

Équivalences

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût, date de sessions

Nous consulter.

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (*cf. dossier de candidature*)
- ✚ Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- ✚ Accusé de réception du dossier par courriel
- ✚ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- ✚ Convocation des candidats retenus.
Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel